

BGF

Biodiversité, gestion forestière et politiques publiques

Orientations générales du programme Appel à propositions de recherche Appel à idées

Clôture de l'appel :
6 avril 2010 à 12h



Le texte de l'appel à proposition 2010 et le modèle sont disponibles sur :
www.gip-ecofor.org et www.developpement-durable.gouv.fr

Préambule

Les formations boisées occupent, au sein des écosystèmes, une place particulière en raison de leurs dimensions temporelle et spatiale. Elles sont de ce fait un réservoir considérable de **biodiversité** qui possède une certaine autonomie et donne parallèlement lieu à de nombreux échanges avec les autres écosystèmes.

En forêt comme ailleurs, la biodiversité interagit avec la société qui en reçoit de multiples services, qui la protège pour cela mais exerce aussi sur elles diverses pressions. La **gestion forestière** participe de manière forte et structurée à ces interactions en s'appuyant sur les processus fonctionnels, en les perturbant ou confortant. Elle émane aussi d'une communauté bien organisée, au niveau de la gestion des espaces publics et privés, à des fins de production ou de conservation.

Biodiversité et forêts remplissent des rôles qui apparaissent pour partie locaux et clairement appropriés, pour partie plus globaux et alors considérés comme biens communs. Cette dernière nature explique l'intervention de plusieurs **politiques publiques** pour encadrer et orienter les actions concernant ce patrimoine naturel.

Ainsi, le programme « **Biodiversité, gestion forestière et politiques publiques** » vise-t-il à développer les connaissances sur la biodiversité des espaces boisés et à apporter des éléments de décision aux responsables concernés par la gestion des forêts et la formation des politiques qui s'y appliquent.

Plan du document

Le présent document est organisé en trois grandes parties à bien distinguer :

- il donne d'abord les orientations générales du programme pour la période 2010-2015 (pages 3 à 8)
- il énonce ensuite les thématiques qui, dans le cadre de ces orientations générales, sont privilégiées en 2010 par un appel revêtant deux formes :
 - appel à propositions de recherche sur trois ans (page 9) ;
 - appel à idées méritant d'être développées sur une année (page 10) ;
- il précise enfin les règles de soumission d'un projet (pages 11-12).

Les projets soumis à cet appel 2010 devront donc impérativement se situer dans le cadre des orientations générales du programme, de préférence mais non exclusivement respecter les thématiques privilégiées pour 2010, enfin suivre scrupuleusement les indications relatives aux modalités de soumission.

Image de couverture : Pierre Alechinsky, détail de la fresque « L'arbre du voyageur », © Adagp, Paris 2010

Orientations générales du programme : période 2010-2015

Les orientations générales du programme replacent ce dernier dans son contexte historique et son paysage scientifique, précisent les enjeux auxquels le programme se propose de répondre puis ses grands modes d'action.

Historique et positionnement actuel du programme

Durant la douzaine d'années depuis laquelle il existe, le programme BGF s'est forgé une identité dans le paysage scientifique qui évolue et se précise en 2010.

Origine du programme

Le programme qui s'appelait alors « Biodiversité et gestion forestière » a fait l'objet de trois appels à propositions de recherche de 1997 à 2005. Il a soutenu 27 projets de recherche, permettant ainsi la publication de nombreux articles, l'édition d'un ouvrage de synthèse bibliographique, la réalisation d'une animation transversale sur les indicateurs de biodiversité forestière, l'organisation d'une école-chercheur sur les méta-analyses et enfin la tenue de plusieurs séminaires et colloques d'échange entre chercheurs, gestionnaires et décideurs.

Les thématiques des projets ont évolué en élargissant leur champ des effets des actions sylvicoles sur la biodiversité au rôle fonctionnel de la biodiversité puis à la dimension socio-économique de celle-ci.

Tout en se situant en continuité avec les précédentes éditions, cette nouvelle version du programme présente des modifications importantes découlant :

- de l'évaluation mise en place par le Ministère chargé du développement durable en 2008 pour les programmes dont il est responsable (document d'orientation générale du programme, mobilisation accrue des sciences sociales, intégration améliorée des politiques publiques, ...),
- de l'évolution des connaissances scientifiques produites aussi bien par ce programme que par d'autres recherches menées ailleurs,
- de l'évolution du contexte environnemental qui apparaît par exemple aujourd'hui beaucoup plus marqué par les changements globaux,
- de l'ampleur grandissante des politiques publiques sur les grandes questions environnementales,
- des objectifs ambitieux fixés par le Grenelle de l'Environnement et les Assises de la forêt et dont la mise en œuvre nécessite de nouvelles connaissances, méthodes et expérimentations.

Ce nouveau contexte conduit donc à une reformulation significative du programme dans son périmètre scientifique, dans le montage des projets et dans les modes d'actions du programme. Il est attendu que les sciences sociales et humaines y jouent un rôle plus important que dans les précédentes éditions tant dans des projets disciplinaires qu'en association à parité avec les disciplines écologiques.

Spécificités du programme

Les questions scientifiques qui sont traitées dans ce programme sont en grande partie constitutives de bien d'autres appels d'offres régionaux, nationaux et européens concernant la forêt, les milieux naturels et la biodiversité. Pour en rester au niveau national, citons les programmes « Actions publiques, agriculture et biodiversité » (DIVA), « Ecosystèmes tropicaux » et « Gestion et impacts des changements climatiques » (GICC) du ministère en charge du développement durable. A l'agence nationale de la recherche, ont été mis en place des programmes portant sur la « Biodiversité », les « Systèmes, territoires, ressources vivantes et agriculture » (Systemra), les changements climatiques...

Par rapport à ces programmes, le programme BGF, que ce soit dans ses objectifs anciens ou nouveaux, se caractérise par une taille globale permettant de fédérer une communauté de quelques

dizaines de chercheurs, donc facilement gérable, mobilisable notamment pour participer à des séminaires transversaux, pour susciter des interactions scientifiques entre projets. Le fait qu'il soit focalisé sur un secteur d'activité, celui de la forêt, permet d'établir des liaisons entre les chercheurs et la communauté des utilisateurs de la recherche et d'ajouter aussi, entre les projets, des interactions plus finalisées que les échanges scientifiques. La recherche de proximité entre chercheurs, gestionnaires et décideurs est bien une spécificité de ce programme, et de tous les programmes du service de la recherche du Ministère chargé du développement durable d'ailleurs. Pour cela, le programme BGF s'appuie sur la présence de gestionnaires dans le conseil scientifique, sur la constitution d'un comité d'orientation représentant à la fois les ministères concernés, les représentants des gestionnaires forestiers et des espaces naturels, des collectivités, ... Ce pilotage « multiculturel » du programme est une richesse pour l'appropriation des résultats de la recherche dans les organismes d'origine mais ne suffit en général pas et une animation forte est nécessaire pour toucher un plus grand nombre d'acteurs du développement. Pour la rédaction des appels à propositions et la sélection des projets, ce pilotage est également un gage d'intérêt commun entre chercheurs et usagers de la recherche. Enfin, pour l'élaboration des projets et la présentation de leurs résultats, le programme favorise aussi l'interaction chercheurs-acteurs.

Enjeux du programme

Le programme BGF répond à des enjeux de politique publique, de gestion forestière et de progrès scientifique.

Les enjeux de politique publique

Les événements scientifiques et politiques des dernières années ont déterminé un agenda scientifique qui, certes, évoluera mais paraît fixé dans ses grandes lignes ; au niveau français cet agenda est décliné en tenant compte des grands chantiers ouverts et des spécificités de la forêt française.

❖ Le changement climatique est de plus en plus avéré et ses interactions avec la biodiversité constituent une pression indiscutable sur les écosystèmes, tant du fait des conséquences directes des tendances et événements extrêmes attendus qu'en raison des retombées des mesures d'adaptation ou d'atténuation mises en place dans d'autres secteurs, l'adaptation biologique et sociétale au changement climatique devient un élément important et complémentaire des **conséquences des politiques climatiques sur les politiques et aménagements sectoriels**.

❖ Parmi les mesures du Grenelle de l'Environnement, la **Trame Verte et Bleue** se présente comme une politique d'aménagement du territoire dans laquelle les forêts doivent être considérées du point de vue de leurs relations spatiales et fonctionnelles ; les liaisons entre gestion des unités forestières « locales » et aménagement de l'espace à des fins écologiques doivent être étudiées avec soin dans un souci de créer un socle de connaissances et de savoir-faire adapté.

❖ Le message issu des Assises de la forêt est sous-tendu par l'ambition de **produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité** ; non seulement, les gestions forestières actuelles doivent s'adapter pour atteindre les objectifs précédents, mais elles ont aussi à tenir compte aussi de nouveaux systèmes de production qui se développent ; en parallèle, des hypothèses de spécialisation des territoires sont émises pour atteindre ces objectifs souvent ressentis comme contradictoires ; des recherches théoriques et modélisatrices ou au contraire appliquées à des situations de terrain ou à des comparaisons de systèmes sont donc nécessaires.

❖ Les politiques publiques doivent disposer d'**indicateurs de biodiversité** pertinents, efficaces et robustes, et si possible assortis de normes de référence ; il convient également de s'interroger sur l'intérêt de démarches locales parfois co-construites par les acteurs de terrain, pour la définition d'indicateurs utiles à la gouvernance de la biodiversité à cette échelle.

❖ Les dispositifs institutionnels concernant la protection écologique (**Parcs Nationaux, Natura 2000**) et les politiques forestières ou territoriales à composante forestière (chartes forestières de territoire, chartes des **parcs naturels régionaux** etc.) constituent des situations de recherches

pertinentes pour étudier l'effet des outils de gouvernance locale et nationale (et leurs interactions) sur la gestion de la biodiversité.

❖ La tendance croissante à prendre en compte les **services écosystémiques rendus par la biodiversité**, incite à s'interroger sur la confusion entre biens sinon publics, du moins utiles au bien-être de collectivités larges, et biens privés ; dans ce contexte, les questions de perception et de gouvernance d'un bien aussi diffus que la biodiversité ordinaire nécessitent de nouveaux approfondissements.

Des situations de gestion multiples

❖ La diversité des écosystèmes forestiers, la pluralité des acteurs et **la recherche de compromis entre objectifs concernant la biodiversité et ceux gouvernant la production** sont des déterminants essentiels de la politique forestière en France ; même si de ce programme, doit émerger des principes d'action génériques, les projets de l'appel à propositions doivent reposer sur l'observation et l'action dans des contextes locaux et régionaux déterminés.

❖ Compte tenu des résultats précédents du programme et de la montée de nouveaux objectifs, des questions doivent être examinées de manière prioritaire avec deux pôles extrêmes : les situations forestières engendrées par « **l'intensification** » (bois-énergie, raccourcissement des cycles, ...) d'une part, et celles résultant de politiques de **zonages pour la protection** (réserves diverses, zones Natura 2000, ...).

❖ Toutefois, la sensibilité de la biodiversité aux impacts de la gestion forestière est vraisemblablement majeure dans les **situations d'intensité de gestion intermédiaires** dans lesquelles la biodiversité peut également devenir un auxiliaire du forestier.

❖ Les situations tropicales engendrent des questions spécifiques qui sont souvent au cœur des négociations internationales. A partir de chantiers dans les collectivités d'Outre-Mer, il est espéré des propositions de recherches conduisant à des solutions locales mais qui seront utilisables aussi dans **l'aide au développement**.

Des questions scientifiques qui évoluent

❖ **Observation de la biodiversité et lien avec les pratiques de gestion**

La **biodiversité reste souvent mal observée**, alors que l'analyse des **effets de la gestion** sur la biodiversité, elle, nécessite des méthodes standardisées pour produire des estimateurs comparables dans le temps et dans l'espace.

L'érosion peut être favorisée ou freinée par les pratiques de gestion forestière : la résilience des populations, des communautés et des écosystèmes est de plus en plus centrale pour qualifier la viabilité de ces niveaux biologiques et la durabilité des systèmes de reproduction ; la plasticité phénotypique, les capacités d'adaptation et les interactions trophiques sont les processus biologiques individuels ou populationnels à prendre en compte ; leur étude implique aussi bien des expérimentations rigoureuses et des conceptualisations efficaces que des observations de terrain.

Par ailleurs, Il demeure un besoin urgent de continuer la réflexion sur les **indicateurs de biodiversité forestière**, notamment pour combiner efficacement des approches bottom-up (indicateurs reflétant fidèlement l'état de la biodiversité) et top-down (déclinaison d'indicateurs élaborés pour mesurer l'effet de la gestion ou des politiques publiques) ; une réflexion particulière sur les **états de référence** auxquels comparer les valeurs d'indicateur est aussi nécessaire à l'instar, par exemple, de ceux utilisés dans le cadre de la directive sur l'eau ; la modélisation de la dynamique de la biodiversité et de ses réactions à des opérations de gestion est encore balbutiante et représente une option à explorer pour tester et valider la pertinence des indicateurs de biodiversité (écologie prédictive).

L'écologie des populations et des communautés, l'écologie évolutive et l'écologie fonctionnelle sont les disciplines à mobiliser pour répondre à ces questions.

Les actions techniques menées sur les peuplements forestiers constituent classiquement la **sylviculture** ; celles-ci doivent être aménagées, infléchies ou renouvelées pour mieux prendre en

compte la biodiversité tout en restant compatibles avec les autres objectifs assignés à la forêt (production, protection, etc).

L'ingénierie écologique, centrée initialement sur les mesures de conservation et de restauration, doit apporter ses concepts et ses méthodes pour, d'une part, interagir avec la sylviculture mais aussi pour mesurer et/ou pallier les effets des grands aménagements territoriaux ou sectoriels.

❖ **Hétérogénéité et fragmentation des paysages**

L'**hétérogénéité et la fragmentation** sont des caractéristiques **des paysages** reconnues comme déterminantes pour la structuration spatiale et la dynamique de la biodiversité. La résilience des éléments de la biodiversité en un lieu donné est aussi influencée par la structure du paysage. Dans le cadre des changements globaux, cette structure peut soit faciliter, soit bloquer les déplacements des éléments de cette biodiversité. De nombreuses questions restent irrésolues sur les effets de l'hétérogénéité et de la fragmentation sur différents groupes taxonomiques : effets contradictoires, existence de valeurs seuils au-delà desquelles les effets changent de direction, la valeur de substitution/complémentation/supplémentation des différents types d'habitat, l'influence des interfaces entre différents types d'habitats (notamment forêt / non forêt). Ces interrogations méritent une attention soutenue, notamment dans des paysages hétérogènes où les forêts jouent souvent le rôle de composante la plus naturelle.

L'écologie du paysage est naturellement au cœur de ces problématiques

❖ **Relations entre parties prenantes, situations contradictoires des politiques publiques**

La gestion de la biodiversité forestière doit prendre en compte d'une part la **multiplicité des acteurs** concernés par la multifonctionnalité, d'autre part la nécessité de **réviser chemin faisant des objectifs face aux changements globaux**.

Les **relations entre parties prenantes** (gestionnaires forestiers ou gestionnaires d'espaces naturels, agents de l'état, collectivités territoriales, associations diverses) à propos des questions relatives à la biodiversité et à la gestion forestière sont complexes ; elles peuvent conduire à des **conflits** multiples dont le déroulement et la résolution sont intéressants, de la même façon les **politiques sectorielles et transversales sont parfois contradictoires** et leur évaluation peut être utile pour éclairer la décision publique. Les questions des relations entre dispositifs institutionnels et approches collectives locales, les coordinations entre politiques régionales, nationales ou européennes nécessitent des approches innovantes.

L'articulation entre les différentes formes de savoirs (populaires, experts, scientifiques) et de perception de la biodiversité forestière est également intéressante à explorer.

L'ensemble des sciences de la gestion, sociales, humaines, économiques et politiques sont convoquées pour aider à l'identification de compromis efficaces dans le cadre d'objectifs multifonctionnels ; histoire et philosophie devraient aussi permettre de mieux évaluer les solutions possibles.

❖ **Services écosystémiques rendus pas la biodiversité**

L'identification et la quantification des **services écosystémiques rendus pas la biodiversité** doivent faciliter une « internalisation » des objectifs non marchands et permettre, de mieux raisonner les décisions en se basant sur des analyses de type coûts – bénéfiques ; l'économie dans cette mise au point d'analyses coûts/bénéfiques doit être complétée pour mesurer la faisabilité des analyses proposées ; dans la foulée du rapport du Centre d'Analyses Stratégiques, un chantier nouveau est ouvert pour préciser la monétarisation des services mais aussi pour étudier son acceptabilité et son institutionnalisation.

De plus en plus, les recherches dans le domaine de la biodiversité forestière devront associer intimement sciences écologiques et forestières et sciences humaines et sociales : la difficulté de cette interdisciplinarité est réelle même si les objectifs de la recherche l'exigent ; le programme doit favoriser de telles hybridations.

Modes d'action du programme

Par rapport aux enjeux qui viennent d'être énoncés, le programme tire son efficacité d'approches de recherche favorisant le partenariat avec les gestionnaires et utilisant des méthodes permettant des généralisations de résultats. Il ouvre aussi dorénavant la possibilité de laisser mûrir des projets à partir d'idées.

Des approches de recherches variées

- ❖ Les recherches sur des terrains **associant de manière forte chercheurs et parties prenantes** et dépassant leur niveau empirique par des conceptualisations, des modélisations ou des développements méthodologiques doivent constituer la spécificité du programme ; ce partenariat doit reposer sur bien plus que la juxtaposition d'intérêts et la mise à disposition de moyens ; il doit notamment inclure un travail en amont sur la définition des objectifs de l'étude (traduction en questions de recherche, la conceptualisation d'itinéraires de valorisation, ...). L'excellence scientifique des propositions et leur pertinence finalisée sont donc encore plus qu'avant des objectifs qui doivent être atteints simultanément dans la formulation des projets et, plus tard, dans celle des résultats.
- ❖ La projection dans le futur peut être appuyée par diverses approches : **modélisations** utilisées à des fins prospectives illustrant par exemple l'impact de différents scénarios de gestion sur la biodiversité (toutes proportions gardées, les scénarios de type GIEC), généralisation des résultats via des **approches multi-sites**, développement d'**analyses comparatives** aux niveaux national et international, application des méthodes de **méta-analyse**.
- ❖ La mise en œuvre d'expériences (ou de quasi-expériences) est certes souhaitée mais aussi bien l'acquisition de connaissances de base que des pratiques de **recherche-action** seront justifiées suivant les objectifs formulés.

Une animation de programme

Comme pour les appels à proposition précédents, des actions d'animation et de communication seront organisés (séminaires de lancement, ou ateliers thématiques, colloque, ...) pour créer une dynamique de groupe, coordonner les différentes recherches, favoriser les échanges entre chercheurs et entre chercheurs, gestionnaires et décideurs.

Les équipes postulantes doivent en être conscientes et s'engager à y participer si elles sont retenues.

Des appels à propositions à deux facettes

L'insistance à promouvoir des partenariats étroits entre chercheurs et parties prenantes ne doit pas ignorer le caractère innovant et inhabituel du montage conceptuel et institutionnel de ce partenariat : en conséquence, il est proposé un appel à propositions classique complété par un appel à idées.

- ❖ **L'appel à propositions** concerne des projets sur 3 ans, détaillant classiquement la façon dont le projet est construit, en considérant toutefois que la partie « valorisation » doit être significative et obligatoire ; il sera notamment attendu une formulation concrète des résultats utiles aux gestionnaires et décideurs dans une synthèse à l'issue des travaux et des efforts de pédagogie lors des restitutions auprès des gestionnaires-décideurs ; ces propositions peuvent être financées par d'autres sources existantes ou programmées avec une plausibilité élevée en complément de l'appui de l'APR ; la mise en place d'un comité de pilotage est fortement souhaitée (chercheurs, parties prenantes, invités autres, représentants des financeurs) ; le montant moyen de l'aide de l'APR est de l'ordre de 100 à 150 000 euros par projet.

❖ L'objectif de l'**appel à idées** est d'aider pendant une année à la **maturation d'un sujet** qui pourra soit être soumis comme proposition de recherche à un prochain appel à propositions soit avoir des retombées directes pour les gestionnaires ou les décideurs. Ce sujet sera pris en charge par un groupe de travail, l'animateur du programme apportera un soutien à l'animation technique et scientifique du groupe. Les thématiques éligibles sont les mêmes que pour l'appel à proposition de recherche. Le montant de l'aide ne devra pas dépasser 30 000 euros ; il sera présenté conjointement par une ou plusieurs équipes de recherches et une ou plusieurs parties prenantes ; bien évidemment l'identification de moyens complémentaires et la faisabilité de leur mobilisation fait partie de l'étude de maturation.

Thématiques privilégiées pour les appels 2010

Ces thématiques privilégiées ne sont pas exclusives et les autres propositions seront examinées par les instances à condition qu'elles rentrent dans le cadre des orientations générales du programme.

Appel à propositions de recherche

Compte tenu des attendus des orientations générales du programme, trois thématiques pour l'appel à propositions de 2010 sont privilégiées.

La mesure de la biodiversité et ses relations avec les indicateurs en vue de leur transférabilité aux gestionnaires

Des protocoles standardisés pour l'échantillonnage de différents groupes taxonomiques, permettant l'estimation de métriques de biodiversité répétées dans le temps et dans l'espace, pourront être testés et validés. Leur transférabilité aux gestionnaires sera évaluée. Les données acquises pourront également être utilisées pour élaborer des indicateurs de biodiversité et explorer le concept de valeurs de références.

Biodiversité et itinéraires sylvicoles : prédiction des effets réciproques

Au-delà de l'étude des effets sur la biodiversité d'une action sylvicole ponctuelle, il convient désormais de mieux analyser les conséquences de **l'itinéraire sylvicole pris dans sa globalité** (que ce soit un itinéraire « traditionnel » ou « original », c'est-à-dire intégrant les effets de l'enchaînement des actions de gestion, par exemple dans les forêts de plantation, depuis la préparation du site de plantation jusqu'à la récolte finale. Cette démarche analytique peut s'appuyer sur la comparaison de scénarios contrastés, via des approches synchroniques. Elle doit conduire à l'élaboration de modèles statistiques ou mécanistes permettant de prolonger l'étude via des simulations.

De façon réciproque, la **biodiversité fournit des services** qui peuvent également justifier une gestion spécifique à leur profit. De même, elle est susceptible d'intervenir comme un **auxiliaire de la sylviculture** dans certaines situations particulières qui ne doivent pas être négligées et méritent d'être analysées au double plan écologique et socio-économique.

La biodiversité distribuée dans l'espace

L'objectif de maintien ou de renforcement de la biodiversité locale (alpha), à l'échelle du peuplement, n'est peut-être pas le plus pertinent ni le plus facile à atteindre compte tenu des contraintes imposées par la gestion multifonctionnelle. Il convient donc d'élargir la réflexion à des échelles plus larges, en comparant cette biodiversité à celle distribuée dans l'espace (bêta et gamma). Les caractéristiques des paysages contrôlant la magnitude et la distribution de cette biodiversité doivent être aussi mieux identifiées. Une attention particulière doit être portée à la complémentarité entre habitats forestiers et non forestiers et à leurs interfaces. Ces analyses doivent conduire à des propositions d'aménagement prenant en compte le jeu et l'intérêt des différents acteurs au sein de paysages ateliers.

Appel à idées

Les sujets privilégiés de l'appel à idées pour la constitution d'une animation scientifique ayant pour but d'éclaircir le sujet seront préférentiellement les suivants.

État de bonne conservation des habitats

L'évaluation du bon état de conservation des habitats se fait périodiquement dans le cadre de Natura 2000, notamment. Les experts missionnés pour cette tâche ont besoin d'outils d'aide à l'évaluation afin d'assurer une certaine homogénéité et rigueur de leur travail. Cet appel à idées devrait permettre de proposer des avancées dans ce domaine.

Implications de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue pour la biodiversité forestière

La notion de trame verte et bleue s'est imposée dans le cadre du Grenelle de l'environnement qui a érigé en mesure prioritaire la mise en place d'un réseau écologique national. Pourtant, certaines discontinuités présentent aussi un intérêt du point de vue de la biodiversité, par exemple pour favoriser la différenciation génétique et le processus de spéciation, ou encore pour limiter la propagation d'espèces exogènes envahissantes, de ravageurs, de maladies. Une argumentation scientifique critique fait donc défaut, qui pourrait s'interroger sur les circonstances (espèces, milieux, menaces, opportunités) dans lesquelles les continuités écologiques sont bénéfiques et celles dans lesquelles des discontinuités ont au contraire un rôle à jouer. La réflexion pourrait également porter sur les critères permettant de définir des zonages pertinents. Des sous-trames ont déjà été proposées, dont une sous-trame forestière, à l'intérieur de laquelle des subdivisions plus fines peuvent être imaginées sur la base des types de stations, des types d'habitats, des types de peuplements (composition, structure, stade dans la succession), de la position spatiale (lisière, coeur de massif), des antécédents (forêts anciennes, récentes), des types de gestion (intensive, extensive). Les analyses pourraient porter sur chacune de ces subdivisions prises isolément sur les liaisons entre sous-trame forestière et autres milieux et entre subdivisions propres à la sous-trame forestière en n'omettant pas la dimension temporelle (passée et future) notamment en lien avec le changement climatique.

Analyse socio-économique de la « valeur » de la biodiversité via la fourniture de services écosystémiques, les coûts induits par d'autres fonctions, l'appréciation des biens immatériels...

La reconnaissance de la valeur de la biodiversité, ou plus exactement de ses diverses valeurs selon l'angle choisi (valeurs intrinsèque, écologique, de conservation, socio-culturelle, économique, juridique) est apparue comme un moyen d'éviter que les actifs naturels ne soit négligés devant des intérêts financiers plus immédiatement perceptibles. Le récent rapport du Centre d'analyse stratégique, dont la réalisation a été présidée par Bernard Chevassus-au-Louis, a permis de discuter les différentes méthodes utilisables pour estimer des valeurs économiques de la biodiversité et des services écosystémiques. Il a aussi débouché sur la publication de « valeurs de référence » pour certains écosystèmes et notamment pour la forêt sur le territoire national. De nombreux problèmes restent cependant posés parmi quelques uns sont ici listés. Quelles sont les modalités d'utilisation de ces valeurs de référence dans le cas d'analyses coûts-avantages ? Comment relier entre elles les différentes valeurs de la biodiversité, dont la valeur économiques ? Comment compléter l'approche par les services écosystémiques pour mieux prendre en compte la biodiversité remarquable ? Sur ces sujets, et d'autres encore, il serait utile de proposer une méthodologie scientifique d'approche, susceptible d'être ensuite développée dans le cadre de projets de recherche.

Soumission d'une proposition

Évaluation des propositions

Les propositions doivent s'inscrire :

1. dans les **orientations 2010-2015 du programme** définies en partie 1,
2. préférentiellement dans les **thématiques privilégiées en 2010**, précisées en partie 2, sans qu'elles ne soient cependant exclusives.

Au niveau des propositions de recherche ou d'idée, l'adéquation au programme sera analysé à l'aune du lien entre « gestion forestière ou politiques publiques s'appliquant à la forêt et biodiversité » ; ce lien est évidemment très important dans les projets partant des situations de terrain, mais il peut et doit être argumenté correctement pour des recherches plus méthodologiques ou plus fondamentales. Ce filtre sera utilisé de façon systématique dans le processus d'évaluation et de sélection.

Le programme est piloté par deux instances, le conseil scientifique, organe consultatif et le comité d'orientation, organe décisionnaire. Après expertise des propositions par le conseil scientifique, le comité d'orientation choisit certains des projets scientifiquement approuvés en fonction des budgets alloués et des priorités politiques. Les réunions des conseils scientifiques et comité d'orientation auront lieu en mai.

Modèle de présentation de la proposition

A- RÉCAPITULATIF DU PROJET (1^{ère} page sur papier en-tête)

Résumé du projet et des résultats attendus (1 page maxi)

Nature du projet soumis : projet d'animation ou projet de recherche

Titre du projet

- Mots clés (5 à 10)
- Axe(s) de l'appel à propositions de recherche, de l'appel à idées concernés

Responsable scientifique

- Nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, tél., fax, mél.
- Composition de l'équipe
- noms et organismes, tél., mél.

Organismes bénéficiaires des crédits

- noms et laboratoires, coordonnées complètes

Participation demandée à BGF (TTC)

- Budget prévisionnel global subventionnable (TTC)
- Autofinancement et/ou cofinancements
- Durée (36 mois maximum)

B- DESCRIPTIF DU PROJET

Projet d'animation dans le cadre de l'appel à idées (environ 5 pages)

Pour la soumission à l'appel à idées, les proposant pourront s'appuyer sur la trame de description des projets de recherche ci-dessous, en les adaptant si besoin, pour formuler leur proposition.

Projets de recherche (environ 15 pages)

Justifications du projet de recherche

- Situation actuelle du sujet
- Etude bibliographique (nationale et internationale) commentée
- Articulation avec les programmes régionaux, nationaux et européens
- Intérêt scientifique et intérêt pour la gestion

Plan de recherche détaillé

- Objectif général, question(s) traitée(s), résultats attendus et aspects innovants
- Sites et cas retenus
- Programme de travail : hypothèses, méthodes, échelles de travail, outils et protocoles de terrain et d'enquête, mise en oeuvre de l'interdisciplinarité éventuelle, calendrier prévisionnel ...
- Composition et responsabilité de chaque partenaire, % de temps (signature souhaitée)

Expérience des équipes dans le domaine considéré (publications, réalisations)

Résultats attendus pour la gestion

Valorisation envisagée (scientifique, transferts aux utilisateurs, généralisations...)

C - ANNEXE FINANCIÈRE

Compléter le tableau excel fourni en annexe (« modèle 4 du MEEDDM »). Ce modèle sera actualisé par le ministère lors du résultat de l'appel à projet

D- PIÈCES JUSTIFICATIVES

Après sélection, les projets retenus devront fournir **dans un délai très court** des documents administratifs complémentaires. **Les dossiers scientifiques et administratifs devront être complets au plus tard le 8 juillet.** Tout dossier non complet à cette date sera considéré comme abandonné par le porteur de projet. Aussi, les propositions soumises doivent être les plus finalisées possible.

Modalités de soumission

Les dossiers complets devront parvenir 6 avril 2010 à 12 heures
(cachet de la poste ou heure d'arrivée du message faisant foi) au plus tard chez :

Françoise SOUYRI
Chef de mission biodiversité
MEEDDM/CGDD/DRI/SR
Mission biodiversité et gestion durable des milieux
Tour Voltaire
92055 La Défense Cedex

en **2 exemplaires papier (courrier normal)**

et

Ingrid BONHÊME
GIP ECOFOR
42, rue Scheffer
75116 Paris
bonheme@gip-ecofor.org

en **2 exemplaires papier**
en **recommandé avec A.R.**

et

une **version électronique** - RTF ou Word
(le format pdf n'est pas accepté)
avec en objet du message :
soit « APR BGF 2010 :Recherche »
soit « APR BGF 2010 :Idées »